



Succession difficile fisc

Par **diane grue**, le **04/10/2018** à **16:21**

Bonjour,
Puis-je avoir une réponse à mon interrogation
Merci

Trois personnes sont héritières d'une maison à la suite du décès de leur mère en 2012– Elle-même était veuve du père.

La maison est déclarée au fisc pour une valeur de 300000€

- Un des enfants dit vouloir se porter acquéreur –
- En indivision les deux autres mettent le potentiel acquéreur au pied du mur.
- Ce dernier accepte d'acheter le bien en donnant 56000€ a chacun – Il dit "c'est cela ou rien" – "Je ne bougerais pas et si la maison (qui s'est dégradée) est vendue aux enchères ce sera pire".
- Les deux héritiers de guerre lasse acceptent pour en finir.

Le fisc va-t-il accepter sans broncher une décote aussi importante ? 168000€ contre 300000€ il y a 6 ans

Merci

PS/ Par ailleurs l'acheteur a récupéré la voiture de la mère pour un de ses enfants mais l'a gardé et se prend une grosse partie des meubles

Par **Visiteur**, le **04/10/2018** à **20:01**

Bonjour
A 2 contre 1, vous pouvez obtenir du juge l'accord pour une mise en vente.